



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N° : 2022-13
OBJET : Création de l'autorisation de programme n°2203 « Liaison entre le Canal de Miribel et la ViaRhôna »

Date de la convocation : **Jeudi 27 janvier 2022**

Secrétaire de Séance : **M. GAITET**

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote	: 62
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote	: 13.5
	Votant-e-s : 22	en droits de vote	: 75.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME TOMIC	
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Creuze à M. Vieira
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Le Gren à M. Vieira
Mme Terrier à M. Quiniou

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose,

Le plan de mandat du Symalim a pour ambition de développer l'accessibilité en modes actifs au Grand Parc et à l'Anneau Bleu, en confortant les cheminements internes au Grand Parc et en renforçant les liens avec ses territoires limitrophes.

Un projet essentiel de cet axe du plan de mandat est la constitution d'un lien modes doux nord-sud, s'inscrivant dans une liaison territoriale allant du canal de Miribel (et la future passerelle de la CCMP) au canal de Jonage (son Anneau Bleu et la passerelle modes doux Nelson Mandela).

Au sein du Grand Parc, le projet consiste à conforter la piste modes doux allant du Cabanon aux lacs amont, puis à pérenniser le passage des Deux-Lacs, reconstituant ainsi le tour du lac des Eaux Bleues, pour aboutir au niveau du site du Cloizu renaturé, sur la ViaRhôna.

La conception du nouveau passage des Deux-Lacs répondra aussi à des enjeux de gestion des plans d'eau et de préservation de la ressource en eau, ainsi qu'au maintien de la biodiversité et des milieux humides de la zone amont. Le projet pourra nécessiter une procédure réglementaire au titre de la loi sur l'eau.

Aussi ce projet d'ensemble s'inscrit-il sur plusieurs années et comprend notamment les études de maîtrise d'oeuvre, les diagnostics faune-flore tout au long du projet, les procédures réglementaires ainsi que les travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 autorisant les autorisations de programme et les crédits de paiements à la section d'investissement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en oeuvre d'investissements également organisationnel et permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Il est proposé de délibérer pour mettre en place une autorisation de programme « Liaison entre le Canal de Miribel et la ViaRhôna ».

A ce jour, le coût estimatif de ce programme est de 1 160 000 TTC.

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	30 000 €	760 000 €	150 000 €	220 000 €	1 160 000 €

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Recettes prévisionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Vu l'exposé du 1^{er} Vice-Président,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de programme n°2203 « Liaison entre le Canal de Miribel et la ViaRhôna » et à engager les dépenses liées à l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme ainsi qu'à mandater les dépenses afférentes ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires concernés. A cet effet, elle signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget principal 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

